

## **ANNEXE 1**

**Guy BISIN**  
**Thierry BENNE**  
**Pour le Mouvement National**  
**de Défense des Retraités**

**À Monsieur Emmanuel MACRON**  
**Président de la République**  
Palais de l'Elysée  
55, Avenue du Faubourg Saint Honoré,  
75008 Paris

**Le 28 février 2020,**

**OBJET: Projet de loi instituant un système de retraite universel - Représentation collective des retraités au sein du Conseil d'Administration de la prochaine Caisse Nationale de Retraite Universelle (CNRU).**

**PIÈCE JOINTE: Réponse en date du 15 janvier 2020 de Monsieur le Président de la Section sociale du Conseil d'État à nos observations, notamment quant à la nécessaire représentation collective et nationale des retraités.**

**Monsieur le Président de la République,**

En votre qualité de garant des équilibres fondamentaux de la Nation, nous avons l'honneur de vous soumettre respectueusement cette requête visant à instituer une représentation démocratique des retraités au sein du Conseil d'Administration de la future Caisse Nationale de Retraite Universelle.

Notre collectif, le Mouvement National de Défense des Retraités regroupe 32 associations, fédérations et confédérations nationales de retraités, réunissant elles-mêmes plus de 2 millions de retraités de tout statut (public ou privé) de toute fonction (militaire ou civile) et de tout régime (droit direct ou indirect). Strictement apolitique et entièrement bénévole, ce mouvement, est récent puisque sa première réunion - organisée à l'Assemblée Nationale - remonte au 18 avril 2019. Dès l'origine, notre Mouvement a bénéficié du soutien permanent du Député Jean Lassalle, ce qui nous a permis d'organiser nos réunions à l'Assemblée Nationale, tout en facilitant les échanges avec les parlementaires des deux chambres ainsi qu'avec les Ministres du Gouvernement.

Notre originalité tient à ce que nous entendons défendre uniquement ce qui concerne la collectivité entière de tous les retraités, en nous interdisant volontairement d'intervenir dans ce qui touche aux régimes particuliers des uns et des autres. Nous avons commencé par poser le constat que le défaut de représentation des retraités affecte aussi bien :

- toutes les institutions dédiées en tout ou partie aux retraites (notamment CESE, COR et CSR),,
- que la plupart des Caisses de retraites elles-mêmes,
- et enfin que la gouvernance de la future Caisse Nationale de Retraite Universelle,

Notre Mouvement a en conséquence inscrit en tête de ses préoccupations la représentation nationale officielle de la collectivité des retraités, comme le préconise l'économiste H. Sterdyniak qui

affirme à juste titre la nécessité en matière de retraites de « *prendre le temps de consulter les gens qui doivent être dans le coup, des gens qui représentent l'opinion majoritaire des retraités. Les retraites, c'est un enjeu pour les syndicats, alors que ce devrait être l'enjeu pour les retraités* ». En effet, il n'y a aucune raison valable pour que le peuple des retraités n'accède pas dans le cadre de l'assurance-vieillesse au rang officiel de troisième partenaire social à parité avec les deux autres partenaires, que sont les salariés d'une part et les employeurs et indépendants d'autre part. Rappelons d'ailleurs qu'en 1967, ce sont les ordonnances prises sous la présidence du Général de Gaulle qui ont instauré la parité, en permettant au patronat d'accéder au rang de second partenaire social.

Certes, lorsque la Sécurité sociale s'est mise en place, les retraités représentaient au mieux quelques centaines de milliers de bénéficiaires, dont beaucoup d'ailleurs n'avaient guère acquitté de cotisations. Mais aujourd'hui, ils sont plus de 17 millions, ayant tous acquitté toutes leurs cotisations. Or l'assurance-vieillesse du fait même de son appellation doit tenir un égal compte des droits des cotisants au titre de l'assurance, que de ceux des retraités au titre des pensions de vieillesse. Comment évoquer le principe fondateur de la solidarité intergénérationnelle sans une véritable représentation des retraités au sein de toutes les enceintes où se débattent, se gèrent et se réforment leurs retraites ? Car les amicales des syndicats professionnels, ne peuvent évidemment pas prétendre représenter et défendre directement ou indirectement des retraités qui n'exercent plus aucune profession, tout comme ces derniers ne peuvent naturellement prétendre créer des syndicats professionnels qui les représenteraient.

Sur un plan juridique, la future CNRU doit absolument intégrer dans son Conseil d'Administration les retraités pour lesquels elle a été créée. Car la véritable finalité d'un système de retraites ne réside nullement dans ses cotisants, qui représentent un moyen - capital certes - mais dans ses retraités qui en constituent bel et bien le seul but effectif. En réalité, ce qui ressort de nos débats, c'est que les retraités, dont tout le monde reconnaît pourtant :

- l'apport majeur dans les Associations du pays (48% de leurs présidents sont des retraités) ou dans le fonctionnement de la vie locale,
- l'importance de la contribution fiscale (récemment encore relevée) dans les budgets publics, ainsi que la croissance régulière de la "silver economy" dans l'économie nationale,
- tout comme l'implication dans les aides multiples financières (dons, donations, legs, successions etc. totalisant plus de 10% du PIB) et en nature (un véritable trou noir statistique : jamais aucune évaluation officielle !) qu'ils baillent à leurs descendants (et même parfois aussi à leurs propres parents),

ne supportent plus d'être les seuls laissés pour compte d'un système originellement censé leur assurer des "Jours heureux". En effet l'objection tirée du fait qu'une fois à la retraite, ils ne cotiseraient plus à l'assurance-vieillesse est sans valeur, puisque les retraités sont pratiquement les seuls assurés sociaux à cotiser encore à l'assurance-maladie sans se voir reconnaître pour autant la représentation paritaire à laquelle ils pourraient prétendre dans le Conseil d'Administration de cette Caisse. Enfin comment oublier que la France a signé la Charte Européenne des Droits de l'Homme, dont l'article 21 interdit précisément aux particuliers comme aux États toute discrimination liée à l'âge, alors qu'on ne voit pas quelle autre raison pourrait expliquer la mise à l'écart systématique des retraités qui sont tous ou presque des seniors ?

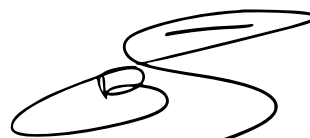
Par ailleurs sur le plan politique, les 17 millions de retraités représentent plus de 36% du corps électoral du pays et en plus ils ont la réputation de détenir l'un des plus forts taux de participation électorale. Or il est patent que le premier dirigeant politique qui cernerait tout le bénéfice qu'il peut tirer d'une initiative originale consistant à faire des retraités le troisième partenaire social de la Nation, à stricte parité avec les deux autres, prendra dans une bonne partie de l'opinion un avantage substantiel sur ses concurrents. Alors qu'à l'ouverture, à l'Assemblée Nationale, de l'examen du projet de loi instituant un système universel de retraite, notre Mouvement était strictement inconnu de la quasi-totalité des parlementaires, il a réussi à convaincre, en quelques semaines à peine, 68

députés de déposer un amendement en faveur de la représentation des retraités. En outre, ces députés représentent un large éventail politique couvrant avec "Les Républicains", "La République en Marche" et "Libertés et Territoires" trois groupes "constructifs" différents. Ils ont même été rejoints par deux députées indépendantes, qui ont jugé en leur âme et conscience que les retraités devaient être présents dans la gouvernance du Conseil d'Administration de la future Caisse Nationale de Retraite Universelle. En évitant en outre la persistance des conflits issus de l'opposition frontale de deux partenaires qui ne s'entendent pas, les retraités apporteront partout cette sagesse, ce supplément d'expérience auxquels les autres partenaires ne peuvent prétendre, puisque les retraités sont les seuls à enrichir l'apport d'une carrière du vécu quotidien d'une retraite.

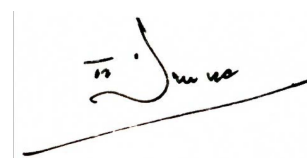
Bref pour toutes ces raisons, qu'on considère la justice, la dignité, le droit international, le bon sens, l'intérêt politique et l'unité de la Nation, on peine à trouver la moindre objection qui puisse sérieusement s'opposer à la mise en place d'une véritable représentation des retraités au sein des institutions de la République et des Caisses de retraite qui gèrent leurs pensions. D'autant que nous ne pouvons croire que les actifs eux-mêmes n'aient pas encore compris que, dès à présent, ils constituent les retraités de demain et qu'ils seront bien aise alors de jouir des droits, pour lesquels leurs aînés se seront courageusement battus.

Nous avons déjà largement saisi et à plusieurs reprises Monsieur le Premier Ministre et les différents Ministres de son Gouvernement (et nous nous sommes même aperçus récemment que, parmi eux, Monsieur Delevoye lui-même en 1995 avait posé une question écrite au Sénat en faveur d'une juste représentation des retraités), mais les quelques réponses présentement obtenues ne sont manifestement pas à la hauteur de nos attentes. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'après avoir patiemment utilisé tous les préalables hiérarchiques à notre disposition, nous sommes aujourd'hui contraints de devoir nous tourner vers vous, pour vous saisir personnellement d'un problème qui apparemment reste sans solution au niveau gouvernemental. Et nous espérons que cette présentation que nous avons voulu brève pour ne pas abuser de votre temps, vous permettra de saisir tout l'intérêt d'une réforme majeure, simple, peu coûteuse et symboliquement chargée de sens pour tous ceux qui veulent tout simplement participer directement à l'évolution de leur propre sort.

En espérant que la présente pourra retenir favorablement votre haute attention, en vous en remerciant par avance et en nous mettant à votre entière disposition pour toute précision que vous pourriez souhaiter, en vous assurant aussi de l'immense espoir que cette proposition suscite, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de notre respectueuse considération.



Guy BISIN



Thierry BENNE

**Adresse et coordonnées pour la réponse :**

Monsieur Guy BISIN, Président de l'Association Retraités Agir Ensemble  
BBS – Les Bureaux du Lac II - Im P -Rue Robert Caumont - 33049 Bordeaux Cédex  
Courriel : [guy.bisin@retraites-agir-ensemble.fr](mailto:guy.bisin@retraites-agir-ensemble.fr) - Tel : +33 6 15 15 00 25